

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 AVRIL 2019

Date de convocation : 05/04/2019
Date d'affichage 05/04/2019

L'an deux mil dix-neuf le mardi 09 Avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Étaient présents : HERMAGNÉ Christophe, MALIN Anne-Sophie, Sylvie GEGU, Tiphaine BAHIER, Alain DÉSSERT, Eudoxia JOUAULT, Franck HIVERT, Anthony ROULLIER,

Nombre de conseillers : 11
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 11
Procurations : 2

Était absent excusé : Irène HUCHEDÉ donne son pouvoir à Anthony ROULLIER
Jean-Luc ROCHER donne son pouvoir à HERMAGNÉ Christophe

Était absent non excusé : Néant

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur HERMAGNÉ Christophe a été élu secrétaire de séance.

1 : Approbation du compte de gestion 2018, budget commune

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant le budget primitif du budget commune de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal.

Article 1^{er} : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Article 2 : Autorise Madame Le Maire à signer le compte de gestion 2018 du budget commune.

2 : Approbation du compte de gestion 2018, budget assainissement

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant le budget primitif du budget assainissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal.

Article 1^{er} : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Article 2 : Autorise Madame Le Maire à signer le compte de gestion 2018 du budget assainissement.

3 : Approbation du compte de gestion 2018, budget lotissement

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant le budget primitif du budget lotissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal.

Article 1^{er} : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Article 2 : Autorise Madame Le Maire à signer le compte de gestion 2018 du budget lotissement.

4 : Vote du compte administratif 2018, budget commune

Le conseil municipal a élu comme président de séance Monsieur HERMAGNE Christophe pour cette délibération, et Madame Céline HEMON, Maire s'est retirée et a quitté la salle pour le vote de cette délibération.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget commune de l'exercice 2018, dressé par Madame Céline HEMON, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Investissement</u> :	Dépenses de l'exercice :	353 294.31€
	Recettes de l'exercice :	359 162.05€
Résultat de l'exercice :		+ 5 867.74€
Résultat antérieur reporté :		- 181 463.03€
Résultat de clôture de l'exercice 2018 hors restes à réaliser :		- 175 595.29€
Restes à réaliser dépense :		436 673.85€
Restes à réaliser recette :		558 955.17€
Solde des restes à réaliser :		+ 122 281.32€

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses de l'exercice :	588 132.17€
	Recettes de l'exercice :	895 586.04€
Résultat de l'exercice :		307 453.87€
Résultat antérieur reporté :		92 011.79€
Résultat de clôture de l'exercice 2018 :		399 465.66€

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée suite à un vote à main levée, par : **Pour : 11 voix**
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

5 : Vote du compte administratif 2018, budget assainissement

Le conseil municipal a élu comme président de séance Monsieur HERMAGNE Christophe pour cette délibération, et Madame Céline HEMON, Maire s'est retirée et a quitté la salle pour le vote de cette délibération.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2018, dressé par Madame Céline HEMON, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Investissement :</u>	Dépenses de l'exercice :	15 993.60€
	Recettes de l'exercice :	12 231.36€
Résultat de l'exercice :		- 3 762.24€
Résultat antérieur reporté :		- 14 865.19€
Résultat de clôture de l'exercice 2018 hors restes à réaliser :		18 627.43€
Restes à réaliser dépense :		0 €
Restes à réaliser recette :		0 €
Solde des restes à réaliser :		0 €

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses de l'exercice :	16 242.12€
	Recettes de l'exercice :	460.32€

Résultat de l'exercice :	- 15 781.80€
Résultat antérieur reporté :	6 228.46€
Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	- 9 553.34€

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée suite à un vote à main levée, par : **Pour : 11 voix**
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

6 : Vote du compte administratif 2018, budget lotissement

Le conseil municipal a élu comme président de séance Monsieur HERMAGNE Christophe pour cette délibération, et Madame Céline HEMON, Maire s'est retirée et a quitté la salle pour le vote de cette délibération.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2018, dressé par Madame Céline HEMON, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Investissement :</u>	Dépenses de l'exercice :	0 €
	Recettes de l'exercice :	0 €
Résultat de l'exercice :		0 €
Résultat antérieur reporté :		+ 19 329.48 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018 hors restes à réaliser :		19 329.48 €
Restes à réaliser dépense :		0 €

Restes à réaliser recette :	0 €
Solde des restes à réaliser :	0 €
Fonctionnement :	
Dépenses de l'exercice :	0 €
Recettes de l'exercice :	0 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat antérieur reporté :	+ 45 828.93 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	45 828.93€

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée suite à un vote à main levée, par : **Pour : 11 voix**

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

7 : Délibérations d'affectation des résultats 2018, budget commune

Considérant que le compte administratif 2018 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 307 453.87 €
 - Un déficit d'investissement, hors restes à réaliser de 175 595.29€
- Un solde des restes à réaliser positif de 122 281.32€

Détermination du résultat d'exploitation 2018 à affecter :

-> Excédent antérieur reporté 92 011.79 €

-> Résultat de l'exercice 307 453.8787 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 399 465.66 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal

Article 1^{er} : Décide d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement, arrêté au 31 décembre 2018 : -
175 595.29 €

Excédent du financement des restes à réaliser Dépenses / Recettes repris au début de l'année 2019 : +
122 281.32 €

Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0€

Montant du titre de recettes à émettre au compte 1068 de la commune : 53 313.97 €

Le report du solde disponible Le reliquat d'excédent, soit 346 151.69€, sera repris au budget 2019 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

Article 2 : Autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

8 : Vote du budget primitif 2019, budget commune

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif chapitre par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chap. 011	326 350 €	Chap.70	53 000.00 €
012	327 000 €	73	685 975.00 €
65	113 839.09 €	74	75 016€
014	5 231 €	75	37 000.01 €
66	7 500 €	76	0.00 €
67	18 231.08 €	77	0.00 €

68	0 €	78	
042	15 171.08 €	042 compte 776	
022	13 745.70 €	002 résultat reporté	346 151.69 €
023	370 074.75€		
TOTAL	1 197 142.70 €	TOTAL	1 197 142.70 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses financières (1641 (emprunt et 165 (caution)	82 242.96 €	Dotations fonds propres (FCTVA) 10222 (111 000€) 10226 Taxe aménagement (1000€)	112 000€
041/2313 (20 312.30€) 041/2315 (40 802.18€) (Intégration honoraires et travaux bloc sanitaires)	61 114.48 €	041 2031 honoraires (intégration des travaux bloc sanitaires)	61 114.48€
0025 bâtiments communaux 21318 (église chaudière 20 000€) 2313 (travaux sur bâtiments 80 000€)	100 000.00 €	16 165 Dépôt et cautionnement	2 000.00 €
0036 Voirie 2151 (voirie + parking 200 000€) 21568 (RAR sur voirie 3052.83 €)	203 052.83 €	276348-Reversement Avance au budget lotissement	22 089.48 €
0047 Acquisition de matériel 21578 (matériel 10 000€ + bungalow 14 000€)	24 000€	040 Amortissement 28031 amort (2239.20€) 28041512 amort (230.36€) 28041582 amort (11 779.81€) 280422 amort (921.71€)	15 171.08€
0051 Réserve foncière 2111 (terrain nu)	20 000 €		
0059 Cimetière 21316 (jardinières)	3 000 €		
0060 Aménagement du Bourg 2111 (terrain nu si acquisition terrain De La Sayette 100 000€) 2313 (constructions 91 150€) 2041582 (église TEM mise en lumière 42 000€) 2315 (voirie 760 550€) Dont RAR (326 928 €)	993 700€	1341 DETR et contrat ruralité 65 000€ 1322 Région 71 700€ 1323 Département 47 000€ 1342 Amende de police 10 000€ 1641 Emprunt 800 000€ Dont RAR 558 955.17€	993 700€

0061 Restructuration école cantine 2313 (construction)	1 111 758.20 €	1341 DETR 125 000€ 1322 Région 135 000€ 1641 emprunt 600 000€ 1678 prêt CAF 300 000€	1 160 000€
001 déficit	175 595.29 €	1068 affectation du résultat	53 313.97 €
020 dépenses imprévues	15 000.00 €	021 = 023 autofinancement	370 074.75 €
TOTAL	2 789 463.76 €	TOTAL	2 789 463.76€

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal

Article 1^{er} : Adopte le budget primitif de l'exercice 2019 du budget commune comme détaillé ci-dessus

Article 2 : Vote les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Taux d'impositions 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal reconduisent les taux d'impositions 2019 ci-dessous :

Taxe d'habitation : 15.95%

Taxe foncière (bâti) : 23.39%

Taxe foncière (non bâti) : 40.05%

9 : Vote du budget primitif 2019, budget assainissement

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif chapitre par chapitre :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 déficit reporté	18 627.43 €	001 excédent reporté	
16		10	
1641 Emprunt	16 324.59 €	1068 Affectation	0€
040		040	
1391	461 €	280153 amortissements	12 232 €
21538	13 000		
020 dépenses imprévues	0€	021 autofinancements	36 181.02 €
TOTAL	48 413.02 €	TOTAL	48 413.02 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
023 autofinancement	36 181.02 €	001 excédent reporté	0.00 €
002 report déficitaire	9 553.34€	002 reports excédentaires	0.00 €
011		70	
611 sous traitance	500.00 €	70611 redevance ass.	16 887 €
61521 entretien et réparation	500.00 €		
		747 Subv. D'exploitation commune	49 189.09 €
012		042	
6215 Personnel affecté par le BP	5 000 €	777 transfert des subventions au résultat	461 €
66			
66111 intérêts des emprunts	2 570.73 €		
042	12 232 €		
6811 dotations aux amortissements			
022 dép. imprévues	0.00 €		
TOTAL	66 537.09 €	TOTAL	66 537.09 €

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal

Article 1^{er} : Adopte le budget primitif de l'exercice 2019 du budget assainissement comme détaillé ci-dessus

Article 2 : Vote les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

10 : Vote du budget primitif 2019, budget lotissement

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif chapitre par chapitre :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	Compte 2017	001 excédent reporté	19 329.48€
168748 Avance commune	22 089.48€	3355/040 Travaux	73 852.00€
3355/040 Travaux	71 092€		
TOTAL	93 181.48 €	TOTAL	93 181.48 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
002 report déficitaire		002 report excédentaire	45828.93€
023 autofinancement			
011 6015 terrains 6045 études 605 Travaux	53 000€	75 774 Subvention exceptionnelle	9931.07€
65 658 charges diverses	5.00€	75 758 autres produits	5.00€
042 71355 Annulation stock	73852.00€	077 7133/042	71092€
TOTAL	126 857 €	TOTAL	126 875 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal

Article 1^{er} : Adopte le budget primitif de l'exercice 2019 du budget lotissement comme détaillé ci-dessus

Article 2 : Vote les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

11 : VOIRIE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de signer le devis à 12 225.72€ de l'entreprise WTP pour la réalisation d'un réseau EP et EU dans le lotissement « Le Coteau du Domaine)

12 : BÂTIMENTS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de signer le devis à 1 495.20€ de l'entreprise LOGICIA pour un contrat de maintenance et d'assistance informatique.

13 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi et règlement graphique

L'enquête publique a débuté vendredi 5 avril jusqu'au 10 Mai 2019. Pour toutes éventuelles modifications, un registre est à votre disposition au secrétariat de la mairie.

Une carte graphique a été élaborée afin de récapituler les différentes zones.

14 : Avenant honoraires projet restructuration école et cantine et calendrier

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte l'avenant des honoraires soit 93 600€ TTC au lieu de 53 827.20€ TTC du cabinet d'architecture BAAC.

Le calendrier des travaux a été envoyé par l'entreprise BAAC, et sera vu lors de la réunion de conseil de Mai.

15 : Programme 3^{ème} tranche aménagement du bourg

Une réflexion est en cours concernant l'aménagement du bourg 3^{ème} tranche, Madame Le Maire nous explique. Eclairage public est en cours de réflexion pour la rue du Vergers, de la vigne, des sports et l'impasse du bordage.

16 : Clôture des différentes régies

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres du Conseil Municipal décident de clôturer les 5 régies inactives depuis 2017 c'est-à-dire la régie cantine scolaire, la régie garderie, la régie maison de la Moisson, la régie argent de poche et la régie culturel.

17 : Compte rendu diverses réunion

Le budget du SIVU a été voté lors de sa séance du 26 Mars, Madame Le Maire nous donne le compte-rendu.

18 : Divers :

Il faut préparer les permanences des élections européennes qui se dérouleront le dimanche 26 Mai 2019. Un tableau va être mis en place pour connaître les permanences de chacun.

Madame JOUAULT Eudoxia a réalisé 2 affiches pour le comice.

Prochaines réunions les mardi 14 mai 2018, mardi 11 juin 2018.